

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 28 SEPTEMBRE 2018

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6) :

Michel EDIAR (Président),
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général),
Mathieu LEMERCIER (Trésorier),
Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe),
Valérie BERGER-CAPBERN
Thierry VERMEERSCH

Membre excusé et pouvoir (1) :

Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI

Membre de droit :

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Jean-Philippe STEFANINI

Le Président ouvre la séance à 18h45

Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

1. Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu du BD du 28/08/2018 est adopté à l'unanimité.

2. Activités du président

12 septembre : séance de travail avec le DTN et le SG à Paris (75)
18 septembre : congrès exceptionnel du CNOSF à Paris (75)
28 septembre : réunion « performance 2024 » au ministère des sports à Paris (75)

3. Réclamation du club Orientation caennaise

Le Président informe le Bureau Directeur de la réception d'un courrier du club Orientation caennaise s'étonnant de l'encaissement du chèque de caution de 50 € accompagnant la réclamation posée par ce club à l'occasion du CFC2018. Après relecture des motivations de la décision du jury d'appel en date du 25 mai 2018 rejetant cette réclamation, le bureau directeur a considéré à l'unanimité que cette réclamation n'était pas justifiée, entraînant conformément à l'article XVI.8 du règlement des compétitions son encaissement. Le secrétaire général communiquera cette décision.

4. CNOSF : Réunion débat sur le modèle des licences et des délégations

Le Président informe le Bureau Directeur de l'organisation le 18 octobre prochain au CNOSF d'une réunion sur l'avenir des licences et des délégations, ce sujet étant poussé en avant par les fédérations affinitaires. Le Bureau directeur en prend note.

5. CNOSF : Promotion 2019 du parcours ambition internationale

Le Président informe le Bureau directeur de l'appel à candidature à la formation Ambition Internationale mise en place par le CNOSF. Il précise que cette formation vise à mieux former des représentants du monde sportif aux enjeux du mouvement sportif international et donc à renforcer l'influence de la France. Dans le passé, la FFCO avait proposé la candidature d'un des Event Advisor mais cette candidature n'avait pas été retenue. Il propose de soumettre la candidature du Secrétaire général par ailleurs déjà impliqué au sein d'une commission de l'IOF. Le Secrétaire général réserve sa réponse en fonction des dates de formation Le Bureau Directeur donne son accord de principe sur cette candidature.



6. CNDS : Fonds d'aide à la production audiovisuelle

Le Président informe le Bureau Directeur des évolutions de ce dispositif visant à accroître l'exposition des disciplines et des événements sportifs émergents en versant aux fédérations sportives agréées une subvention d'au maximum 50% des coûts de production audiovisuelle soit d'événements majeurs soit de reportages sportifs. Le Bureau directeur constate que parmi les prérequis actuels l'absence de diffuseur identifié ne permet pas de faire appel à ce dispositif.

7. Formations IOF

Le Président informe le bureau de la tenue de deux formations IOF.

Le High level event seminar qui se tiendra du 2 au 3 février 2019 à Prague. Ce séminaire est destiné aux organisateurs des événements majeurs futurs de l'IOF. Cette année il aura un focus plus particulier sur la production TV tout en conservant une partie relative au partage d'expérience autour des WOC. Le dossier de candidature de la France à l'organisation des WOC 2022 n'ayant pas été retenu, la FFCO ne prévoit pas d'envoyer de participants.

Le MTB Orienteering Event Advisers' and Organisers' Clinic qui se tiendra les 3 et 4 Novembre 2018 à Birkerød au Danemark qui vise à former des Event Advisers et des organisateurs d'événements internationaux en course d'orientation MTBO. Sollicité la sous-commission Course d'orientation à VTT n'a pas soumis de candidature. Le bureau directeur regrette cette situation. Il considère en effet important de renforcer le nombre d'Event Advisors dans cette discipline. Sur les 4 existants, 2 disposent d'une double accréditation pédestre et VTT et peuvent donc être déjà sollicités par des missions pédestres et 2 ont des fonctions fédérales les rendant peu disponibles. Le Président sollicitera donc de nouveau la commission pour essayer de trouver des candidats pour des sessions ultérieures de ce type de formation.

Le bureau directeur en prend acte.

8. Convention membre associé SNOE

Le Président informe le Bureau Directeur de la demande de membre associé de SNOE. Le Bureau Directeur valide cette candidature à l'unanimité.

9. Subventions pôles

Le DTN et le trésorier informent le bureau de la proposition de répartition du montant des subventions entre les différents pôles soit :

- Pôle France Lyon : 22 000 euros (vingt-deux mille euros)
- Pôle France Jeunes : 17 000 euros (dix-sept mille euros)
- Pôle espoir: 6 000 euros (six mille euros)

Après les précisions sur la nature des dépenses justifiant cette répartition, le bureau directeur l'approuve à l'unanimité.

10. CNOSF : plateforme bénévole

Le Président informe le Bureau directeur de la mise en place par le CNOSF en partenariat avec la MAIF d'une plateforme simple et gratuite de mise en relation d'organisateur d'événements sportifs avec le grand public désirant offrir ses services en qualité de bénévoles (www.sportbenevoles.fr). Le bureau décide la diffusion de l'information via la prochaine lettre aux clubs

11. Demande d'adhésion au comité paralympique et sportif français

Le Président fait part du courrier reçu de la part de ce comité sollicitant notre adhésion. Le coût élevé de l'adhésion (1000 € annuel) conduit le bureau à ne pas retenir cette sollicitation.

12. COMOF 2019 Estimation de la taille de la délégation française

Le Président fait part du courrier reçu de la part des organisateurs du COMOF 2019 relatif à la taille de la délégation française. Le DTN préparera une réponse dès que possible.

13. Demande d'enquête auprès des anciens sportifs haut-niveau entre 2005 et 2016

À la suite de l'échange par mail avec les personnes à l'origine de cette enquête et aux réponses qu'ils ont fournies sur le traitement des réponses, le bureau directeur décide de transmettre le questionnaire aux anciens sportifs haut-niveau concernés, en leur précisant qu'ils sont libres d'y répondre ou non.

14. Demande de la sous-commission CO Multisports concernant la dotation du Trophée National 2018

Le secrétaire général fait part d'une demande reçue le 24 septembre de la part de la sous-commission CO Multisports. Celle-ci propose d'attribuer dans l'urgence le Trophée des Raids CO Multisports au Raid des Corbières qui aura lieu le 25 novembre prochain. Il rappelle que cette année aucun raid CO Multisports n'a posé officiellement sa candidature et que le calendrier des raids CO multisports est censé être connu au moins 6 mois à l'avance. Dans ces conditions le Bureau directeur décide qu'il n'est pas envisageable de doter le Trophée national en lots et polos comme les années précédentes. Le secrétaire général communiquera cette décision.

15. Critères Coureurs Elites pour le WRE associé au championnat de France de sprint 2018

Le championnat de France de Sprint 2018 a été retenu pour accueillir une épreuve WRE. Dans le cadre des règles de l'IOF sur les WRE, la France a la possibilité de définir ce qu'elle considère comme des coureurs élités pouvant y participer. Les organisateurs soutenus par l'Event Adviser demandent que pour cet évènement soit retenu comme critère de participation le fait d'avoir un CN au 31 décembre 2017 supérieur à 75% de la moyenne des trois meilleurs CN de la catégorie H21 pour les hommes (soit 7512 points) ou D21 pour les dames (soit 5756 points). Après étude de la liste des personnes concernées, la Direction technique nationale a considéré que cette règle était pertinente. Le bureau Directeur valide cette proposition. Le secrétaire général communiquera cette décision.

16. Gestion des WRE

Le secrétaire général informe le bureau qu'à compter de 2019, le secrétariat fédéral prendra à sa charge la gestion administrative des WRE : inscription sur le site IOF et autorisation d'accès au site Eventor. Bernard MORTELIER qui était en charge de certaines de ces missions transfèrera les informations nécessaires.

17. Appel d'offres équipementier pour le Haut Niveau

Le DTN fait part au bureau directeur du besoin de renouveler le partenariat équipementier à compter de la saison 2019. Le contenu des dotations des coureurs par discipline et les quantités concernées ont été élaborés en lien entre le DTN et la commission Haut-Niveau. Un appel d'offre sera donc lancé auprès d'au moins 4 fournisseurs potentiels via leurs distributeurs français. Le secrétaire général est en charge du lancement et du suivi de cette opération

18. Convention FFCO-FF Triathlon : point de situation

Le secrétaire général indique que la signature de la convention est dans l'attente d'une réponse du Président de la Fédération Française de Triathlon sur les dates proposées pour une signature physique. Les dates proposées sont le 10, le 11, le 12 et le 24 octobre.

Il est par ailleurs apparu que la Fédération Française de Triathlon utilisait comme support de formation d'anciennes fiches pédagogiques sans l'autorisation de la FFCO et sans mentionner les sources et les droits d'auteurs associés. Il est donc proposé d'inclure dans la convention la possibilité pour la Fédération Française de Triathlon d'utiliser les supports de ces fiches mais en utilisant la dernière version portant le logo de la FFCO et en créditant la FFCO des droits d'auteur.

En parallèle une demande sera faite à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes pour que leur site ne donne plus accès aux anciennes fiches mais soit fasse le lien vers la page ressources du site fédéral, et que soit publiée la dernière version de ces fiches en format pdf. La possibilité de mettre en ligne sur le site fédéral l'intégralité des fiches O'ABC en format pdf sera également étudiée.

19. Convention FFCO- UNSS

Le trésorier fait part au Bureau directeur du fait que la convention FFCO-UNSS ne prévoit pas actuellement clairement les conditions de prise en charge des frais de déplacement de ses membres représentant la FFCO à la commission mixte nationale et en dehors des réunions de cette commission. Nous sommes donc soumis à des frais relatifs à des missions non techniques lors par exemple des championnats de France UNSS. S'il apparaît logique de prendre en charge les frais relatifs à des missions technique (GEC, contrôle, ...), les autres missions (organisation générale, communication, ...) ne nous semble pas devoir relever de la FFCO. Le choix de nos représentants à la commission mixte nationale doit également plutôt être tourné vers des personnes ayant des compétences techniques et défendant la position de la FFCO. Le Bureau Directeur mandate donc Thierry VERMEERSCH membre de la commission mixte nationale pour aborder le sujet et amender la convention dans ce sens.



20. Médiatisation du sport féminin

Le président fait part d'un courrier envoyé par la Direction des sports concernant la médiatisation du sport féminin. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel souhaiterait disposer d'une liste d'évènements sportifs féminins et mixtes qui auront lieu entre le 4 et le 24 février plus particulièrement les week-ends. Le Bureau directeur en prend note mais constate qu'aucun évènement majeur n'est actuellement prévu en France dans nos disciplines à cette période.

21. Plan relatif à la RGPD

Le règlement général de protection des données nous impose de mettre en place un plan d'actions. Dans ce cadre, il est proposé dans un premier temps de réfléchir à un avenant aux contrats de travail de nos salariés puis à une sensibilisation de l'ensemble des clubs et des structures déconcentrés sur ce sujet via la lettre aux clubs.

Fin de réunion à 23h30

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

